

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du **08 AVR. 2024**

portant nomination des membres du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024

La ministre de la culture,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 94-1017 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 modifié relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique l'État ;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'État, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret n° 2022-1692 du 23 décembre 2022, fixant les modalités exceptionnelles d'accès à certains corps du ministère de la culture ;

Vu l'arrêté du 11 avril 2023 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture ainsi que la composition et le fonctionnement du jury ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2023 autorisant, au titre de l'année 2024, l'ouverture d'un examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Thomas HANNEBIQUE, attaché principal d'administration de l'État, secrétaire général, Institut Français, est désigné en qualité de président du jury de l'examen professionnel exceptionnel de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs du ministère de la culture, organisé au titre de l'année 2024.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Patricia HOEPPE, attachée d'administration de l'Etat, responsable du pôle de gestion des ressources humaines, musée Rodin.
- Monsieur François-Xavier MONET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, gestionnaire et instructeur administratif, direction régionale des affaires culturelles de Normandie, service régional de l'archéologie.
- Madame Annette MOUSTIN, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée de gestion financière, centre de recherche et de restauration des musées de France.
- Madame Michela REGA, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chargée de plans de sauvegarde en bibliothèques, service du livre et de la lecture, département des bibliothèques.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Madame Patricia HOEPPE, attachée d'administration de l'Etat, responsable du pôle de gestion des ressources humaines, musée Rodin.

Article 3

Le secrétaire général du ministère de la culture est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 08 AVR. 2024

La ministre de la culture,
Pour la ministre et par délégation :
La sous-directrice du pilotage et de la stratégie,


Aude de MARTIN de VIVIES